

F

Page 1 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG

Art.: 57788

Utilisation de la substance/du mélange

Colle

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

Utilisations déconseillées:

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Berner s.a.r.l., ZI Les Manteaux, F-89331 Saint-Julien-du-Sault Cedex

Téléphone +33 38 69 94 400, Télécopieur +33 38 69 94 444

contact@berner.fr www.berner.fr

Importateur UE cf. section 16 de cette fiche de données de sécurité

Le courriel de la personne compétente: info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Service d'information pour les symptômes d'intoxication:

Tél.:

ORFILA (France) +33 (0)1.45.42.59.59

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

Tél.: +49 (0) 700 / 24 112 112 (BRC)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non déterminé

(F)

Page 2 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non déterminé

2.2.2 Étiquetage selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).

Symboles: N'est pas applicable

Indications de danger: ---

Les phrases R:

Les phrases S:

Suppléments:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas une substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative).

Le mélange ne contient pas une substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Dispersion acétate de polyvinyle

3.1 Substance

n.a.

3.2 Mélange

Méthanol	Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.
Numéro d'enregistrement (ECHA)	-
Index	603-001-00-X
EINECS, ELINCS	200-659-6
CAS	CAS 67-56-1
Quantité en %	1-<3
Symboles	F/T
Les phrases R	11-23/24/25-39/23/24/25
Catégories de classification / Indications de danger	Facilement inflammable, Toxique
Classe de danger/Catégorie de danger	Mention de danger
Flam. Liq./2	H225
Acute Tox./3	H331
Acute Tox./3	H311
Acute Tox./3	H301
STOT SE/1	H370

Texte des phrases R / H et des sigles de classification (GHS/CLP) cf. section 16.

SECTION 4: Premiers secours

(F)

Page 3 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse.

Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement à l'eau et au savon.

Oter les vêtements contaminés et éclaboussés.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire abondamment de l'eau, consulter le médecin.

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cf. également section 11. et/ou 4.1.

Peuvent apparaître:

Le produit a des effets nocifs.

Ingestion de grandes quantités:

Nausée

Crampes

Acidose

Danger de cécité

Influence sur/Endommagement du système nerveux central

Nuisible pour le foie et les reins

Des effets différés sont à craindre après exposition.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.e.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dépend de la nature et de l'envergure de l'incendie.

Jet d'eau pulvérisé/mousse résistant aux alcools/CO2/poudre sèche d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun danger connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former:

Oxydes de carbone

Oxydes de soufre

Produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Appareils respiratoires autonomes.

Selon l'étendue de l'incendie

Le cas échéant vêtement de protection complet

(F)

Page 4 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Eliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Le cas échéant, faire attention au risque de glissement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.

Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel, sable, Kieselgur, sciure) et éliminer conformément à la section 13.

Rincer abondamment les résidus à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle cf. section 8 et consignes d'élimination cf. section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Outre les informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également figurer à la section 8. et 6.1.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

(F) Désignation chimique	Méthanol	Quantité en %: 1-<3
--------------------------	----------	---------------------

(F)

Page 5 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

VME: 200 ppm (260 mg/m ³) (VME), 200 ppm (ACGIH), 200 ppm (270 mg/m ³) (AGW), 200 ppm (260 mg/m ³) (CE)	VLE: 1000 ppm (1300 mg/m ³) (VLCT), 250 ppm (ACGIH), 4(II) (AGW)	VNJD: ---
IBE: 15 mg/l (U, b) (IBE, ACGIH-BEI), 30 mg/l (U) (BGW)		Autres informations: *, (12), TMP n° 84, FT n° 5 / Skin (ACGIH) / DFG, H, Y (AGW) / *(CE)

Désignation chimique	Sulfate de calcium	Quantité en %:
VME: 10 mg/m ³ (Calcium (sulfate de), dihydrate) (VME), 10 mg/m ³ (I) (ACGIH), 6 mg/m ³ A (AGW)	VLE: ---	VNJD: ---
IBE: ---		Autres informations: DFG (AGW)

(F) VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. |

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée. Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:

En cas de danger de contact avec les yeux.

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:

Gants protecteurs résistant aux produits chimiques (EN 374).

Recommandé

(F)

Page 6 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Gants de protection en chloroprène (EN 374).

Epaisseur de couche minimale en mm:

0,5

Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:

> 60

Gants de protection en caoutchouc butylique (EN 374).

Epaisseur de couche minimale en mm:

0,5

Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:

> 480

Crème protectrice pour les mains recommandée.

Protection de la peau - Divers:

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire:

Normalement pas nécessaire.

En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.

Masque respiratoire protecteur filtre A (EN 14387), code couleur marron

Risques thermiques:

Le cas échéant, on en trouvera dans les différentes mesures de sécurité (protection des yeux/du visage, protection de la peau, protection respiratoire).

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.

Pour les mélanges, le choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.

La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.

Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.

Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au percage et respecter cette indication.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Liquide

Couleur: Blanc

Odeur: Acides

Seuil olfactif: Non déterminé

Valeur pH: Non déterminé

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé

Point d'éclair: n.a.

Taux d'évaporation: Non déterminé

(F)

Page 7 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur (air = 1):	Non déterminé
Densité:	Non déterminé
Masse volumique apparente:	Non déterminé
Solubilité(s):	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Non
Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité:	10000 mPas
Propriétés explosives:	Le produit n'a pas d'effets explosifs.
Propriétés comburantes:	Non
9.2 Autres informations	
Miscibilité:	Non déterminé
Liposolubilité / solvant:	Non déterminé
Conductivité:	Non déterminé
Tension superficielle:	Non déterminé
Teneur en solvants:	Non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Le produit n'a pas été contrôlé.

10.2 Stabilité chimique

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Pas de dissociation en cas d'utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Cf. également section 7.

Grande échauffement

10.5 Matières incompatibles

Cf. également section 7.

Aucune réaction dangereuse connue.

Eviter tout contact avec des agents d'oxydation forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Cf. également section 5.3.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été testé.

Classification selon la procédure de calcul.

(F)

Page 8 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG

Art.: 57788

Toxicité/Effet	Résul tat	Valeur	Unité	Organism e	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:				---		n.d.
Toxicité aiguë, dermique:				---		n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:				---		n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				---		n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				---		n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				---		n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales:				---		n.d.
Cancérogénicité:				---		n.d.
Toxicité pour la reproduction:				---		n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):				---		n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):				---		n.d.
Danger par aspiration:				---		n.d.
Irritation voies respiratoires:				---		n.d.
Toxicité à dose répétée:				---		n.d.
Symptômes:				---		n.d.

Méthanol

Toxicité/Effet	Résul tat	Valeur	Unité	Organism e	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD0	143	mg/kg	Homme		
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5000	mg/kg	Rat	IUCLID Chem. Data Sheet (ESIS)	La classification UE ne correspond donc pas.
Toxicité aiguë, dermique:				---		n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	85	mg/l/ 4h	---		La classification UE ne correspond donc pas.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				---		n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				---		n.d.

(F)

Page 9 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				---		n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales:				---		n.d.
Cancérogénicité:				---		n.d.
Toxicité pour la reproduction:				---		n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):				---		n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):				---		n.d.
Danger par aspiration:				---		n.d.
Irritation voies respiratoires:				---		n.d.
Toxicité à dose répétée:				---		n.d.
Symptômes:				---		odème pulmonaire, vomissement, nuisible pour le foie et les reins, troubles gastro-intestinaux, somnolence, troubles de la vue, larmes, Nausée, confusion

Sulfate de calcium

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>10000	mg/kg	---		
Toxicité aiguë, dermique:				---		n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:				---		n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				---		n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				---		n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				---		n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales:				---	OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Cancérogénicité:				---		n.d.
Toxicité pour la reproduction:				---		n.d.

(F)

Page 10 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):				---		n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):				---		n.d.
Danger par aspiration:				---		n.d.
Irritation voies respiratoires:				---		n.d.
Toxicité à dose répétée:				---		n.d.
Symptômes:				---		toux, constipation

SECTION 12: Informations écologiques

Le produit n'a pas été testé.

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG

Art.: 57788

Toxicité/Effet	Résulta t	Tem ps	Vale ur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:							n.d.
Toxicité daphnies:							n.d.
Toxicité algues:							n.d.
Persistante et dégradabilité:							n.d.
Potentiel de bioaccumulation:							n.d.
Mobilité dans le sol:							n.d.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.d.
Autres effets néfastes:							n.d.

Méthanol

Toxicité/Effet	Résulta t	Tem ps	Vale ur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	1540 0	mg/l	(Lepomis macrochirus)		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	>100 00	mg/l	(Daphnia magna)		
Toxicité algues:	IC50	72h	8000	mg/l			
Persistante et dégradabilité:							Facilement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation:							n.d.
Mobilité dans le sol:							n.d.

(F)

Page 11 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.d.
Autres effets néfastes:							n.d.
Autres données écotoxicologiques:	BOD5		<50	%			
Autres données écotoxicologiques:	DOC		<70	%			
Autres données écotoxicologiques:	BOD		>60	%			

Sulfate de calcium

Toxicité/Effet	Résulta t	Tem ps	Vale ur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	2980	mg/l	(Lepomis macrochirus)		
Toxicité daphnies:							n.d.
Toxicité algues:							n.d.
Persistante et dégradabilité:							n.d.
Potentiel de bioaccumulation:							n.d.
Mobilité dans le sol:							n.d.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.d.
Autres effets néfastes:							n.d.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Pour la substance / le mélange / les résidus**

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce

produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)

08 04 09 déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Recommandation:

Respecter les prescriptions administratives locales

Par exemple, installation d'incinération appropriée.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales

Vider entièrement le récipient.

Les emballages non contaminés ne peuvent pas être réutilisés.

(F)

Page 12 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés tout comme la substance.
15 01 02 emballages en matières plastiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

Informations générales

Numéro ONU: n.a.

Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies:

Classe(s) de danger pour le transport: n.a.

Groupe d'emballage: n.a.

Code de classification: n.a.

LQ (ADR 2011): n.a.

LQ (ADR 2009): n.a.

Dangers pour l'environnement: Non applicable

Codes de restriction en tunnels:

Transport par navire de mer (IMDG-Code)

Nom d'expédition des Nations unies:

Classe(s) de danger pour le transport: n.a.

Groupe d'emballage: n.a.

Polluant marin (Marine Pollutant): n.a.

Dangers pour l'environnement: Non applicable

Transport aérien (IATA)

Nom d'expédition des Nations unies:

Classe(s) de danger pour le transport: n.a.

Groupe d'emballage: n.a.

Dangers pour l'environnement: Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf mention contraire il convient de respecter les dispositions générales pour la mise en œuvre d'un transport en toute sécurité.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N'est pas une marchandise dangereuse selon le règlement précité.

Indications supplémentaires:

N'est pas une marchandise dangereuse selon le règlement précité.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les limitations: n.a.

VOC (1999/13/EC): 1,6% w/w

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Sections modifiées: n.a.

(F)

Page 13 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Les phrases suivantes correspondent aux phrases R / H et aux sigles de classification (GHS/CLP) en toutes lettres des composants (cités en section 3).

11 Facilement inflammable.

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Flam. Liq.-Liquide inflammable

Acute Tox.-Toxicité aiguë - inhalation

Acute Tox.-Toxicité aiguë - voie cutanée

Acute Tox.-Toxicité aiguë - voie orale

STOT SE-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.

Albert Berner Deutschland GmbH
Bernerstrasse 4
D - 74653 Künzelsau
Tel +49 79 40 12 10
Fax +49 79 40 12 13 00
info@berner.de
www.berner.de

Berner Gesellschaft m.b.H.
Industriezeile 36
A - 5280 Braunau / Inn
Tel +43 77 22 800 508
Fax +43 77 22 800 184
berner@berner.co.at
www.berner.co.at

Berner Belgien NV/SA
Bernerstraat 1
B - 3620 Lanaken
Tel +31 45 533 93 133(8.00h-
16.00h)
Tel +31 6 290 27 464 (16.00h-
8.00h)
Fax +31 455 33 92 43
info@berner.be
www.berner.be

Montagetechnik Berner AG
Kägenstraße 8
CH - 4153 Reinach / Bl. 1
Tel +41 61 71 59 222
Fax +41 61 71 59 333
berner-ag@berner-ag.ch
www.berner-ag.ch

Berner spol. s r.o.
Jinonická 80
CZ - 158 00 Praha 5
Tel +420 225 390 666
Fax +420 225 390 660
berner@berner.cz
www.berner.cz

Berner Montaje y Fijación, S.L.
P.I. "La Rosa VI"
C/Albert Berner, 2
E - 18330 Chauchina-Granada-
España
Tel +34 90 21 03 504
Fax +34 90 21 13 190
berner-spain@berner.es
www.berner.es

Berner Kft.
Táblás u. 34
H - 1097 Budapest
Tel +36 (1) 347 1059
Fax +36 (1) 347 1045
info@berner.hu
www.berner.hu

Berner S.p.A.
Via dell 'Elettronica 15
I - 37139 Verona
Tel +39 04 58 67 01 11
Fax +39 04 58 67 01 34
info@berner.it
www.berner.it

Berner Succ. Luxembourg
105, Rue des Bruyères
L - 1274 Howald
Tel +31 45 533 93 133 (8.00h-
16.00h)
Tel +31 6 290 27 464 (16.00h-
8.00h)
Fax +31 455 33 92 43
info@berner.lu
www.berner.lu

(F)

Page 14 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

Berner AS
Kirkeveien 185
N - 1384 Asker
Tel +47 66 76 55 80
Fax +47 66 76 55 81
info@berner.no
www.berner.no

Berner,Lda
Av. Amália Rodrigues,3510
Manique de Baixo
P - 2785-738 São Domingos de
Rana
Tel ++351 21 448 90 60
Fax ++351 21 448 90 69
marketing.pt@berner.pt
www.berner.pt

Berner Polska Sp. Z.o.o.
Al. Gen. T. Bora-Komorowskiego
25a
PL - 31-476 Kraków
Tel +48 12 297 62 40
Fax +48 12 297 62 02
office@berner.pl
www.berner.pl

Albert Berner Montageteknik AB
Kumla Gårdsväg 18
S - 14563 Norsborg
Tel +46 85 78 77 800
Fax +46 85 78 77 805
info@berner.se
www.berner.se

Berner SK
Berner s.r.o.
Jesenského 1
SK - 962 12 Detva
Tel (+421) 45 5410 245
Fax (+421) 45 5410 255
berner@berner.sk
www.berner.sk

UAB Albert Berner
þirmûnø 66
LT - 09131 Vilnius
Tel +370-5-2104355
Fax +370-5-2350020
info@berner.lt
www.berner.lt

Berner Pultti Oy
Volttikatu 6
FI - 70700 Kuopio
Tel +358-207-590 220
Fax +358-207-590 221
kuopio@berner-pultti.com
www.berner-pultti.com

Mitras d.o.o
Brdnikova ulica 34e
SL-1000 Ljubljana
Tel +386-1-256-62-46
Fax +386-1-256-62-45
mitras@siol.com

BERNER d.o.o
CPM Savica Œanci
Trgovaæka 2
HR - 10000 Zagreb
Tel +38512 499 470
Fax +38512 499 480
e-mail: safetydata-
hr@berner.co.at

Albert Berner srl
Str. Vrancei Nr. 51 - 55
RO - 310315 Arad
Tel +40 257 212291
Fax +40 257 250460
office@berner-romania.ro
www.berner-romania.ro

Berner A/S
Stenholm 2
DK - 9400 Nørresundby
Tel +45 99 36 15 00
Fax +45 98 19 24 14
info@berner.dk
www.berner.dk

Berner Endüstriyel Ürünler
Sanayi ve Ticaret A.Ş.
Ferhatpaşa Mah. G 7 Sok. 31/2
TR - 34858 Kartal-Samandýra /
ÝSTANBUL
Tel +90 (0) 216-4713077
Fax +90 (0) 216-4719625
info@berner.com.tr
www.berner.com.tr

Berner s.a.r.l.
ZI Les Manteaux
F - 89331 Saint-Julien-du-Sault
Cedex
Tel +33 38 69 94 400
Fax +33 38 69 94 444
contact@berner.fr
www.berner.fr

SIA Albert Berner
Liliju iela 20
LV - 2167 Mārupe (Riga)
Tel +371 7840007
Fax +371 7840008
info@berner.lv
www.berner.lv

Berner Produkten b.v.
Vogelzankweg 175
NL - 6374 AC Landgraaf
+31 45 53 39 133 (8.00h-16.00h)
+31 6 290 27 464 (16.00h-8.00h)
info@berner.nl
www.berner.nl

(F)

Page 15 de 15

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 19.01.2011 / 0003

Remplace la version du / la version : 25.02.2009 / 0002

Valable à partir de : 19.01.2011

Date d'impression PDF : 14.02.2011

COLLE BOIS RAPIDE D2 4,5 KG Art.: 57788

(c) COPYRIGHT 1987 - 2050

ALL RIGHTS RESERVED

Légendes:

n.a. = n'est pas applicable / n.v., k.D.v. = n.d. = n'est pas disponible / n.g. = n.e. = n'est pas examiné

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition (France) / VLE = Valeurs limites d'exposition à court terme (France)

TLV-ACGIH = Threshold Limit Value of the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Etats-Unis) / AGW = "Arbeitsplatzgrenzwert" (Allemagne)

IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) / ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices of the ACGIH (Etats-Unis) / BGW = "Biologischer Grenzwert" (Allemagne)

VbF = Règlement sur les liquides combustibles (Autriche)

VOC = Volatile organic compounds (composants organiques volatils (COV)) / AOX = composés halogénés organiques adsorbables

ATE = Acute Toxicity Estimates - ATE (estimations de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles

ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.

Toute responsabilité est exclue.